

Affichage sur boites aux lettres

Par Cindy76620, le 22/06/2023 à 14:56

Bonjour,

Résidents propriétaires dans une copropriété de 90 appartements, les boites aux lettres, regroupées à l'entreée de la résidence, ont été changées récemment.

Depuis, les représentants du syndic collent des STOP PUB sur des boites aux lettres, mais pas toutes.

Par deux fois, nous avons enlevé celui sur notre BAL et notifié ces représnetants que nous ne voulions pas de cet autocollant, mais ils continuent de le mettre.

Ont-ils le droit de nous imposer cet autocollant ? Quel(s) recours avons-nous ?

Merci pour vos réponses

Par **Pierrepauljean**, le **22/06/2023** à **15:36**

bonjour

les BAL sont privatives

il appartient à chaque propriétaire de mettre un autocollant "stop pub" ou non

le syndic ou ses préposés ne sont pas autorisés à écrire goi que ce soit sur les BAL

faites d'abord un mail

Par Cindy76620, le 22/06/2023 à 16:04

Bonjour Pierrepauljean,

Merci pour votre retour rapide, un mail a été fait, au responsable du syndic avec les préposés en copie.

Peut-être l'ont-ils ignoré, puisque nous avons retrouvé aujourd'hui même un autocollant.

Si cela continue, que pouvons-nous faire?

Bruler les BAL serait un peu extrême 😃



Par Visiteur. le 22/06/2023 à 16:15

Bonjour,

Vous pouvez faire un courrier RAR au syndic rappelant votre droit de refuser des autocollants sur votre BAL.

Vous avez la certitude que c'est lui ou ses préposés ? ou bien un membre du CS trop zélé ?

Dernière option : mettez un auto-collant "stop-stop-pub" 🤒



Par Cindy76620, le 22/06/2023 à 16:23

Bonjour yapasdequoi,

Nous savons que c'est un des préposé pour la deuxième fois, quand nous lui avons dit que nous n'en voulions pas il était en train d'en coller sur d'autres BAL.

Il aussi une étiqueteuse, et il met des étiquettes partout, tout le temps... On l'appelle l'Etiqueteur Fou entre nous. Il faut occuper nos retraités, ça devient ridicule là 🐸

Si ça recommence, nous allons aller voir le gérant du Syndic et lui répéter mot pour mot le mail que nous avons fait.

On ne va pas laisser s'installer la dictature du Syndic lol

Merci pour votre aide

Par Visiteur, le 22/06/2023 à 17:10

Plutôt que d'aller *voir* le syndic (attention aux débordements... et aussi parce que ça ne laisse aucune trace légale) faites lui un courrier RAR pour lui rappeler vos droits et l'interdiction de coller des étiquettes sur votre BAL.

Par youris, le 22/06/2023 à 17:13

bonjour,

vous devez lui rappeler que les boites à lettres sont, en principe, des parties privatives.

le syndic n' a donc pas le droit de faire apposer ce genre d'infos sur votre boite à lettres.

refaîtes un mail à votre syndic lui rappelant à qui appartiennent les boites à lettres.

ce choix appartient au bailleur ou à son locataire

salutations